

# AIOA 41

Groupe de travail restreint « ruptures de contrat d'apprentissage »

Réunion du 13 janvier 2011

Compte-rendu synthétique

## Présents :

---

Jean Jacques Banderier	CFA Interprofessionnel Blois
Béatrice Renaud	MGI Bassin de Vendôme
Françoise Renaut	AIOA 41
Leila Salhi	Mission Locale Romorantin

### 1. Etat de la cartographie de l'apprentissage

Les trois tableaux formant la cartographie de l'apprentissage ont été finalisés et envoyés aux différents acteurs du groupe de travail.

La rencontre de ce jour s'est donc essentiellement centrée sur l'examen et la validation de ces documents. Le tableau « avant la signature » ayant déjà été validé par le groupe, il n'a pas été réexaminé.

Les deux autres tableaux : « pendant le contrat » et « après la rupture » ont été corrigés et complétés afin d'être présentés à l'ensemble des partenaires du réseau lors de la prochaine plénière prévue le 1 février 2010.

### 2. Points de vigilance

Comme nous l'avions espéré, ce travail nous a permis de faire apparaître des points de vigilance, faiblesses ou dysfonctionnement du système qui ont pu faire émerger des idées et propositions d'amélioration.

### 3. Propositions

Les propositions du groupe sont énoncées dans les tableaux. En voici l'essentiel :

#### ➤ *Période avant contrat*

- Généraliser les stages en entreprise pour les scolaires ayant fait vœu d'apprentissage afin de valider ou d'infirmier leur choix d'orientation. La mise en œuvre de cette proposition relève de l'Education Nationale. La MGI propose de repérer les jeunes se destinant à l'apprentissage dès le mois de mars et de mettre en œuvre un parcours de stages de découverte à ce moment là.
- Systématiser les stages en entreprise avant signature du contrat pour les non scolaires. Objectifs de ces immersions: aide à l'orientation, validation de projet ou mini période d'essai.

#### ➤ *Périodes pendant le contrat / après la rupture*

##### *Organismes consulaires vers partenaires :*

- Transmettre une liste (mensuelle ou autre temporalité) des contrats signés au x structures partenaires (ML et MGI), afin que celles-ci puissent assurer le suivi des jeunes qui n'ont pas trouvé d'apprentissage.
- Alerter le CFA concerné dès qu'une demande d'imprimé de rupture a été faite par un employeur ou par un jeune, de façon à ce que l'instance de médiation soit saisie de la situation dès que celle-ci est connue.

*A voir avec la Région :*

- Voir s'il est possible de faire une extraction par bassin de la base de données régionale listant les ruptures de contrat afin de la communiquer aux partenaires (ML, MGI).
- Instaurer une instance de médiation pour les périodes critiques (période d'essai en été et autres). Celle-ci pourrait prendre la forme d'une permanence ou d'un n° vert qui relayerait vers les structures assurant la médiation durant cette période.

***Entre structures AIOA :***

- CAD pourrait envoyer un état des ruptures mensuel aux ML, comme il le fait pour la MGI. Suite à cet envoi, les MGI et ML feraient un point mail pour s'entendre sur le suivi des jeunes (éviter les doublons).
- En fin d'année, communication à la MGI et aux ML de la liste des jeunes ayant eu / pas eu leur diplôme pour éviter la « disparition » des jeunes et mettre en œuvre leur suivi.
- Les CFA pourraient ajouter une case « situation » à la feuille d'émargement que le jeune remplit quand il vient chercher son diplôme.